

REGLEMENT DU BELGIAN CIRCUIT

I. CLASSIFICATION DES TOURNOIS, CLASSEMENT GENERAL ET PRIZE-MONEY

Article 1 : CLASSIFICATION DES TOURNOIS SUIVANT LE PRIZE-MONEY PAYÉ PAR LES CLUBS (EN SIMPLE)

	Prize-money Simple Messieurs	Prize-money Simple Dames
Tournoi 1 étoile	1.500 euros	1.000 euros
Tournoi 2 étoiles	2.500 euros	1.600 euros
Tournoi 3 étoiles	3.700 euros	2.500 euros
Tournoi 4 étoiles	5.000 euros	3.200 euros
Tournoi 5 étoiles	6.200 euros et plus	4.000 euros et plus

Les prix sont payés en espèces par les clubs.

Article 2 : CLASSEMENT GÉNÉRAL

Un classement est établi:

1° En utilisant la grille ci-après:

	Tournoi 1 étoile	Tournoi 2 étoiles	Tournoi 3 étoiles	Tournoi 4 étoiles	Tournoi 5 étoiles
Vainqueur	10 points	20 points	30 points	40 points	50 points
Finaliste	6 points	12 points	18 points	24 points	30 points
1/2 Finaliste	4 points	8 points	12 points	16 points	20 points
1/4 Finaliste	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
1/8 Finaliste			3 points	4 points	5 points

Pour recevoir des points, un joueur doit avoir au minimum gagné un match (même par w.o.).

Dans le tableau final, le joueur qui est battu lors de son premier match touche le prize-money prévu à l'article 3.

La même semaine, un joueur ne peut marquer des points que dans un seul tournoi. S'il participe à deux tournois étoilés, il marque les points dans le tournoi où il a gagné le plus de points (sauf en cas de w.o., voir article 19).

2° En prenant en considération:

- En Messieurs: les dix meilleurs résultats ;
- En Dames: les huit meilleurs résultats.

En cas d'ex-aequo au classement général, le onzième meilleur résultat est pris en considération (en Dames, le neuvième), et ainsi de suite.

Article 3 : RÉPARTITION DU PRIZE-MONEY (EN SIMPLE)

		Messieurs	Dames
Tournoi 1 étoile	Vainqueur	500 euros	300 euros
	Finaliste	270 euros	190 euros
	1/2 Finaliste	155 euros	115 euros
	1/4 Finaliste	85 euros	55 euros
Tournoi 2 étoiles	Vainqueur	700 euros	500 euros
	Finaliste	475 euros	320 euros
	1/2 Finaliste	300 euros	180 euros
	1/4 Finaliste	150 euros	85 euros

Tournoi 3 étoiles	Vainqueur	900 euros	570 euros
	Finaliste	585 euros	370 euros
	1/2 Finaliste	325 euros	210 euros
	1/4 Finaliste	175 euros	125 euros
	1/8 Finaliste	85 euros	65 euros
Tournoi 4 étoiles	Vainqueur	1.100 euros	700 euros
	Finaliste	750 euros	450 euros
	1/2 Finaliste	450 euros	285 euros
	1/4 Finaliste	250 euros	160 euros
	1/8 Finaliste	125 euros	85 euros
Tournoi 5 étoiles	Vainqueur	1.300 euros	850 euros
	Finaliste	870 euros	600 euros
	1/2 Finaliste	570 euros	375 euros
	1/4 Finaliste	325 euros	200 euros
	1/8 Finaliste	160 euros	100 euros

Pour chaque catégorie de tournois, le total des prix mentionnés ci-dessus est égal au total du prize-money (voir article 1) diminué des 5 % de redevance (voir article 4).

Le club effectue le paiement du prize-money au joueur dès que celui-ci est éliminé.

Article 4 : PRIX POUR LE CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL

Une redevance de 5 % du prize-money des tournois de simple est versée à la Fédération. Le montant total de cette redevance est distribué entre les huit joueurs les mieux classés au classement général final suivant la grille ci-après :

Premier	23 %
Deuxième	20 %
Troisième	17 %
Quatrième	13 %
Cinquième	10 %
Sixième	7 %
Septième	5 %
Huitième	5 %

Note:

Les redevances des tournois Messieurs sont utilisées pour récompenser les Messieurs, tandis que les redevances des tournois Dames sont utilisées pour récompenser les Dames.

II. CALENDRIER – GARANTIE FINANCIERE ET RETRAIT DU CIRCUIT

Article 5 : ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER

Le calendrier est établi comme suit :

- 1° Priorité aux clubs qui ont organisé un tournoi l'année précédente ;
- 2° Ensuite, les clubs qui n'étaient pas inscrits pour le circuit de l'année précédente et qui ont fait acte de candidature, en tenant compte des dispositions ci-dessous.

Un club qui, l'année précédente, s'est retiré du circuit après l'établissement définitif du calendrier, perd toute priorité pour l'année suivante.

En outre, suivant les priorités mentionnées ci-dessus, une semaine ne peut comporter au maximum que trois tournois Messieurs et trois tournois Dames par Ligue. Par semaine et par région, un seul tournoi Messieurs et un seul tournoi Dames est autorisé. Parmi ces tournois, maximum un tournoi Messieurs et un tournoi Dames 4 ou 5 étoiles est autorisé en Belgique.

Lorsqu'il y a plus de candidats que de places vacantes, priorité est donnée à la région qui a la plus petite offre de tournois du Belgian Circuit de tout le calendrier. Ensuite, au club qui a le prize-money le plus élevé. Si toutes les autres règles de priorité sont respectées et que deux ou plusieurs demandes de tournois sont toujours en course, un tirage au sort est effectué parmi les clubs concernés.

Lors de son inscription, le club détermine le nombre d'étoiles de son tournoi (Messieurs et/ou Dames). Aucune modification ne peut être apportée après la date de clôture des inscriptions.

Un club peut organiser deux tournois :

- un tournoi Messieurs et/ou Dames I pendant la saison d'hiver (entre le 1er décembre et le 31 mars) ;
- un tournoi Messieurs et/ou Dames I pendant la saison d'été (entre le 1er avril et le 30 septembre).

Pour l'établissement du calendrier, les semaines sont numérotées en suivant le système ISO.

Article 6 : GARANTIE FINANCIERE

Le club doit faire parvenir au secrétariat général, un mois avant le début du tournoi :

- Soit une garantie bancaire pour le montant total du prize-money ; cette garantie doit être valable jusque quinze jours après la clôture du tournoi ;
- Soit le montant du prize-money en espèces ;
- Soit un chèque certifié.

Au cas où le paragraphe ci-dessus n'est pas scrupuleusement respecté, le tournoi est annulé.

Si le montant du prize-money a été versé en espèces, cette somme est remboursée au club quinze jours après la fin du tournoi, à condition qu'aucun joueur n'ait déposé réclamation. Dans ce cas, le montant du prize-money, éventuellement diminué du (ou des) prix payé(s) au(x) joueur(s) est remboursé au club trente jours après la fin du tournoi.

Le paiement de prix au(x) joueur(s) qui a (ont) déposé réclamation est examiné par le comité exécutif.

Le joueur qui ne reçoit pas le prix qu'il mérite doit adresser une réclamation au secrétaire général dans les huit jours de la fin du tournoi.

Article 7 : FORMALITÉS LÉGALES

Le club doit remplir toutes les formalités légales (administratives, fiscales, ...).

Article 8 : RETRAIT DU CIRCUIT

En cas de retrait du circuit, les amendes ci-après sont automatiquement infligées au club concerné :

- Si le club se retire dans les trente jours avant le début du tournoi : amende équivalente à 20 % du prize-money ;
- Si le club se retire après l'établissement du calendrier et plus de trente jours avant le début du tournoi : amende équivalente à 10 % du prize-money ;
- Si le club se retire avant l'établissement du calendrier : amende équivalente à 5 % du prize-money.

Les amendes ainsi récoltées sont ajoutées aux prix distribués aux joueurs en fin de circuit.

III. ORGANISATION

Article 9 : CATÉGORIES ET QUALIFICATION

Les catégories sont déterminées par le règlement du critérium de la région.

Article 10 : DURÉE DU TOURNOI

Tout tournoi débute le lundi et se termine au plus tard le dimanche suivant. Toutefois, avec l'accord du comité exécutif de la Fédération Royale Belge de Tennis, un tournoi peut se terminer le lundi si ce lundi est un jour férié.

Le tableau de (pré)qualifications peut se dérouler à partir du vendredi précédent.

Article 11 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être effectuées conformément aux modalités prévues à l'article 1 des règles applicables à toutes les compétitions.

La date limite d'inscription est le mardi précédant le début du tournoi à minuit.

Tout refus d'inscription doit être motivé.

Les joueurs doivent s'inquiéter de leur programme à partir du jeudi à 20.00 heures.

Article 12 : DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est fixé à 6,25 euros minimum.

Le club doit verser à sa ligue le montant de la redevance réglementaire (redevance sur le total des droits d'inscription).

Article 13 : PARTICIPATION

La même semaine, un joueur peut participer à deux tournois du Belgian Circuit.

Pour toute infraction, le joueur est scratché dans tous les tournois du circuit de la semaine concernée et est automatiquement suspendu pour quinze jours.

Article 14 : PASSEPORTS

Les passeports sont attribués suivant la règle établie par chaque critérium.

Ces passeports ne sont valables que dans la région qui les a attribués.

Article 15 : TABLEAUX

Les tableaux sont établis conformément au règlement qui régit tous les tournois de Messieurs I et Dames I.

Le juge-arbitre peut annuler l'organisation de la catégorie Messieurs s'il y a moins de seize joueurs et de la catégorie Dames s'il y a moins de huit joueuses.

Article 16 : COMPOSITION DES TABLEAUX

Nombre d'inscrits	Tableau final	Tableau de qualifications	Tableau de préqualifications
Moins de 12	Un seul tableau	-	-
12 – 24	4	Autres joueurs	-
25 – 32	8	Autres joueurs	-
33 – 56	8	8	Autres joueurs
Plus de 56	8	16	Autres joueurs

Article 17 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort est effectué le mercredi à 19.00 heures, en présence d'un délégué officiel désigné par le comité régional.

Dès que le tirage au sort est effectué, il est officiel et ne peut plus être modifié, sauf dans les cas prévus au règlement «Le juge-arbitrage». Toute erreur ou infraction au règlement est sanctionnée.

Article 18 : ASSIMILATIONS DE CLASSEMENT

Avant le tirage au sort, le secrétariat général communique les assimilations décidées par le comité de classement aux responsables des tournois.

Article 19 : W.O.

Si un joueur déclare w.o. ou est déclaré w.o., sauf en cas de sélection F.R.B.T. :

1° Il ne marque aucun point au classement général et, en outre, le tournoi est ajouté au nombre total de tournois pour l'établissement du classement général ;

2° Il ne peut marquer aucun point au classement général dans un autre tournoi la même semaine ;

Un joueur w.o. non excusé ne reçoit pas de prix.

Un joueur w.o. excusé reçoit son prix s'il a joué au moins un match.

Le joueur disqualifié ne reçoit pas son prix.

IV. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 : COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE JUGE-ARBITRE

Le juge-arbitre doit veiller à :

- Communiquer la liste des inscriptions (cette liste doit être présentée par classement et, dans chaque classement, par ordre alphabétique) par mail ou par fax au secrétariat de la ligue concernée pour le mercredi 10.00 heures au plus tard.
- Publier les tableaux sur le site de la ligue concernée (www.tournoi.org pour l'A.F.T.) pour le jeudi à 9.00 heures.
- Publier chaque jour les tableaux avec les résultats des matches joués sur le site de la ligue concernée (www.tournoi.org pour l'A.F.T.).

Toute infraction à cet article est passible d'une amende de 125 euros.

Article 21 : PROGRAMMATION DE LA FINALE

En même temps que son inscription, le club communique l'heure à laquelle se déroulera, sauf cas de force majeure, la finale Messieurs et/ou Dames.

Article 22 : ARBITRAGE

Tous les matches du tableau final doivent être arbitrés à partir des :

- Quarts de finale pour les tournois 1 et 2 étoiles ;
- Huitièmes de finale pour les tournois 3 étoiles et plus.

Le club doit prendre suffisamment tôt toutes les dispositions afin d'avoir le nombre nécessaire d'arbitres.

Article 23 : BALLE

Le club fournit les balles pour tous les matches du tableau final.

La marque des balles doit être choisie parmi les balles reconnues par la Fédération Internationale de Tennis.

Le changement des balles est effectué à partir des quarts de finale du tableau final : 11/13 (minimum quatre balles) et, si possible, pour tous les matches du tableau final.

Article 24 : COURTS COUVERTS

Le juge-arbitre peut prévoir dans son règlement de tournoi que les matches sont joués, si nécessaire, sur courts couverts.

Article 25 : SPONSOR

Un panneau (plus ou moins 3 m x 0,8 m) du sponsor désigné par la Fédération peut être placé par cette dernière sur le court central de chaque club. Ce sponsor ne peut être concurrent d'un sponsor du club.

Article 26 : AFFICHE

Une «affiche – calendrier» est réalisée par la Fédération.

Cinq affiches sont envoyées aux clubs participants.

Une affiche est envoyée à tous les clubs affiliés.